

Pacte pour un développement durable du grand Sud (résumé)

1/ Fondation d'entreprise pour création de projets vers : social, culturel, éducation, formation, environnement, économique non lié à Goro Nickel. De droit français, siège à Paris, bureaux en NC. 30 ans renouvelables. Représentants coutumiers (6), RN (2), Goro Nickel (3). Doté de 640 Millions CFP / an pour les 5 premières années, puis 160M /an. Supplément si bénéfices de Goro et bonne gestion.

2/ Programme environnemental

a) CCCE : Comité Consultatif Coutumier Environnemental ; surveillance/études/avis
8 employés du CCCE, formés par Goro. Doté de 24 M CFP / an sur 30 ans.
Représentants coutumiers (10 à 15) ; RN (5) ; Observateurs direction GoroNickel (2)

b) Reboisement de zones non impactées par Goro Nickel (mines orphelines, zones de feu ou dégradées)

- Création d'une association, dont Goro membre. Dotation de 2,4 Milliards CFP pour travaux, mobilisables les 6 premières années, payés sur facture par Goro Nickel, qui peut avoir ses propres programmes. Supplément après si bénéfices et bonne gestion.

- Création de pépinières satellites dans les tribus.

- Embauche de 20 saisonniers sur 6 mois / an par Goro Nickel pour collecte graines / plantations

3/ Hébergement des structures

a) 320M CFP pour agrandissement pépinière Goro Nickel + centre visiteurs

b) mise à disposition du centre visiteurs pour : Siège fondation et bureaux CCCE

Clauses diverses :

- les montants des dotations seront réajustées de +1,5 % chaque année après 3 ans.

- si le cadre fiscal ou de redevances de départ est revu, les dotations devront être revues, pour leur part variable et d'indexation. De même en cas de changement de parité Euro / FCFP.

- Toutes contestations antérieures entre RN et GN sont éteintes par ce Pacte.